

# Rapport de consultation publique



Service de l'interaction citoyenne  
Direction

Mandaté : Conseil de quartier de Saint-Roch à la demande du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou		No de dossier : R.C.A.1V.Q. 427
<b>1. Date, événement et lieu</b> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Consultation écrite LAU <input type="checkbox"/> Tenue le 27 mai 2021 par visioconférence.	<b>2. Origine</b> Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<b>3. Objet</b> <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 12079Mb aux fins de sa concordance au Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.C.A.1V.Q. 427 (district de Saint-Roch-Saint-Sauveur, quartier de Saint-Roch) (527 et 533 boulevard Langelier)</i>
<b>4. Présences</b>		
<b>Membre avec droit de vote :</b> Mesdames Lise Côté Comeau, Vanessa Dreyer, Frédérique Lavoie Messieurs Louis-Charles Beaudoin-Lacroix, Louis-David Bourque, Louis-H Campagna, Martin Charest, Claude-Michel Gagnon, Philippe Morissette, Napoléon Woo <b>Membre sans droit de vote :</b> M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district électoral de Saint-Roch – Saint-Sauveur <b>Personne-ressource :</b> Mme Marie-Pierre Larose, conseillère en urbanisme, Gestion territoriale <b>Animation de la rencontre et préparation du rapport :</b> M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne		
<b>5. Informations présentées</b>		
La conseillère en urbanisme, présente les modifications proposées par le projet de règlement R.V.Q. 2963 et le règlement de concordance R.C.A.1V.Q. 427. Le conseiller en consultations publiques mentionne que la consultation publique écrite s'est tenue du 7 au 21 mai et que les administrateurs du conseil de quartier ont reçu le rapport préliminaire. La présentation complète est disponible en ligne : <a href="https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ppu-secteur-sud-centre-ville-st-roch-rvq-2963-et-rca1vq-427">https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ppu-secteur-sud-centre-ville-st-roch-rvq-2963-et-rca1vq-427</a>		

## 6. Recommandation du mandaté

À la majorité, le conseil de quartier de Saint-Roch recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 12079Mb aux fins de sa concordance au Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.C.A.1V.Q. 427.*

## 7. Options soumises au vote

Option	Nombre de votes
A.	8
B.	0
Abstention	2
<b>Total</b>	<b>10</b>

## 8. Description des options

**Option A** – Accepter la demande, soit de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification

**Option B** – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

## 9. Questions et commentaires du conseil d'administration

- Une administratrice demande s'il y a une modification au nombre d'étages.

**Réponse de la Ville :** *Toutes les normes dans la zone restent les mêmes. Donc la hauteur, le nombre d'étages, les marges, l'aire verte, etc.*

- Un administrateur demande quel est le nombre de places au restaurant et s'ils ont droit à une terrasse. Le maximum de 200 m<sup>2</sup> est élevé comparé à la taille actuelle. Est-ce qu'il est question d'agrandir le restaurant?

**Réponse de la Ville :** *Le nombre de places intérieur est d'environ 22 places et l'année dernière ils avaient une terrasse sur une bande gazonnée le long du trottoir. Il n'y a pas de projet d'agrandissement pour le restaurant, la modification est simplement pour reconnaître le restaurant existant.*

L'administrateur ajoute que des gens craignent le bruit et des bris avec un restaurant et une terrasse.

**Réponse de la Ville :** *Des citoyens ont soulevé le problème, mais le Quartier Général à proximité est un restaurant-bar qui offre une expérience différente du Battuto qui est plus haut de gamme et moins festive.*

- Un administrateur récemment coopté demande si le conseil de quartier a reçu de l'information sur cette consultation. Il ajoute qu'il va s'abstenir au moment du vote, car il n'a pas pu prendre connaissance du dossier.

**Réponse de la Ville :** *Les administrateurs du conseil de quartier ont été informés au début de la consultation publique*

- Une administratrice demande si la consultation publique débute ou si elle se termine.

**Réponse de la Ville :** *Officiellement la consultation s'est terminée le 21 mai et un rapport préliminaire a été envoyé aux administrateurs.*

- Une administratrice demande de faire un résumé du rapport de consultation.

**Réponse de la Ville :** *Sur les 8 interventions, plusieurs commentaires étaient sur la hauteur du bâtiment, les ouvertures et l'intimité pour les voisins même si ces points sont conformes au règlement. Une suggestion était de retirer le débarcadère du garage, de refaire le trottoir sur Langelier et de planter quelques arbres. Quelques questions au sujet de l'immeuble du Battuto qui ne devrait pas être modifié. Quelques commentaires également comme quoi le 533 est un bâtiment délabré et qu'il est bien de le remplacer.*

- Un administrateur demande pourquoi proposer du C1 services administratifs au rez-de-chaussée.

**Réponse de la Ville :** *Le projet permet d'ajouter 8 nouveaux logements dans le quartier et de remplacer un bâtiment vétuste. Des bureaux à cette hauteur donnant sur Langelier d'inscrit bien dans le quartier. Ce sera un bureau d'architectes, qui sont déjà dans Saint-Roch sur Saint-Vallier, afin d'avoir un espace plus grand et neuf.*

- Une administratrice demande s'il y a des normes pour le logement social.

**Réponse de la Ville :** *À la grille de spécification, on autorise les logements et il y a une norme de grands logements [40% de 2 chambres et plus et 10% de 3 chambres et plus]. Pour le logement social en soi, ce n'est pas le zonage, mais d'autres programmes à la Ville qui les encadrent.*

- Un administrateur demande si les deux bâtiments appartiennent au même propriétaire.

**Réponse de la Ville :** *Non, ce ne sont pas les mêmes propriétaires.*

- Une citoyenne invite la Ville à profiter du remplacement du débarcadère pour faire des bacs de plantation.

**Réponse de la Ville :** *C'est bien noté et prévu pour le remplacement du débarcadère, on pourrait y gagner 4 cases de stationnement sur rue. C'est la foresterie urbaine qui se chargera des plantations.*

- Un administrateur demande si le vote est séparé pour le restaurant et pour le bureau d'architecte.

**Réponse de la Ville :** *Non, car il s'agit d'un seul et même projet de règlement.*

## 10. Suivi recommandé

Transmettre à la Planification de l'aménagement et de l'environnement et à la Gestion territoriale

### Approuvé par :

SIGNÉ

Frédérique Lavoie  
Présidente  
Conseil de quartier Saint-Roch

30 mai 2021

### Préparé par :

SIGNÉ

Daniel Leclerc  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

28 mai 2021